

# Proposition d'amendements du préavis municipal n° 43 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2023

---

Municipal responsable : M. Gilles Davoine

Gland, le 28 août 2023

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions du Règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et des articles 85, 99 et 100 du Règlement du Conseil communal du 10 octobre 2013, la Municipalité propose plusieurs amendements du préavis municipal n° 43 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2023 en raison de charges de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'élaboration dudit préavis.

### **Amendements proposés relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles**

<b>Compte</b>	<b>Désignation</b>	<b>Budget 2023 + Préavis 43</b>	<b>Amendements proposés</b>	<b>Budget 2023 amendé</b>
		CHF	CHF	CHF
130.3092.00	Frais de recherche en personnel	63'150.-	67'000.-	130'150.-
180.3657.30	Courses expérimentales	23'250.-	5'000.-	28'250.-
200.3185.00	Honoraires et frais d'expertises	0.-	37'700.-	37'700.-
822.3656.00	Subventions pour "Efficacités énergétiques"	300'000.-	50'000.-	350'000.-
823.3656.00	Subventions pour Développement durable	216'600.-	50'000.-	266'600.-
<b>Total</b>			<b>209'700.-</b>	

### **Explications relatives aux nouvelles demandes de crédits complémentaires**

#### **130.3092.00 Frais de recherche en personnel**

En plus de la demande de crédit complémentaire formulée lors du dépôt de ce préavis (CHF 25'300.-) pour la recherche du Secrétaire municipal, un nouveau poste d'Architecte/Dessinateur - Directeur de travaux a été créé au budget 2023 et deux postes techniques en remplacement de collaborateurs (technicien en génie civil et technicien en bâtiment) ont été mis au concours cette même année. Malgré plusieurs relances sur différentes plateformes de recrutement et réseaux sociaux, la pénurie de personnel, constatée sur le marché du travail Suisse, s'est faite ressentir. En effet, seules 18 candidatures ont été reçues pour le poste de Technicien en génie civil (1 offre refusée par un candidat) et 29 pour le poste de technicien en bâtiment (1 offre refusée par un candidat). Pour le poste d'architecte, deux offres à intervalles distants ont été formulées mais refusées à chaque fois.

Par voie de conséquence, une externalisation du processus des recrutements auprès de deux agences de placement a été proposée à la Municipalité qui a validé le principe. Cette externalisation des recrutements engendrera un coût estimé à CHF 65'500.- TTC qui viennent s'additionner aux CHF 25'300.- expliqués précédemment. Ainsi, le total du dépassement et qui fait l'objet de la proposition d'amendements du préavis municipal n° 43 se monte à CHF 92'300.- (sont inclus CHF 1'500.- de dépenses pour des annonces Jobup et frais de casiers judiciaires).

### **180.3657.30 Courses expérimentales**

L'étude pour la refonte et la modernisation du TUG (préavis n° 93 de 2021) propose la recherche de solutions innovantes et adaptées à l'environnement glandois. Présenté succinctement lors de la journée Smart City à Gland le 1<sup>er</sup> juin dernier comme une hypothèse digne d'intérêt, le véhicule « CRISTAL » se situe dans la catégorie d'un minibus à propulsion électrique et de taille compacte, pouvant circuler également en convois de 2 à 4 véhicules attelés.

L'organisation d'une journée de présentation le 4 octobre prochain à Gland à l'adresse des autorités et administrations communales, des instances décisionnelles cantonales et fédérales et de la presse est organisée. La participation communale à cet évènement se monte à CHF 5'000.-.

Infos sur CRISTAL : <https://www.youtube.com/watch?v=bVELAvZV3ug>.

### **200.3185.00 Honoraires et frais d'expertises**

Le secteur comptable des sports, qui englobe notamment la patinoire mobile et l'agrandissement du centre sportif, est actuellement déficitaire et une réduction de l'impôt préalable à récupérer (REDIP) engendrant une correction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est effectuée.

Les récents arrêts du Tribunal Fédéral ont bousculé l'environnement de la TVA au sein des collectivités publiques et, plus particulièrement, pour la récupération de la TVA par ces dernières. L'investissement envisagé de l'ordre de près de CHF 5.9 millions (préavis n° 92 et préavis n° 45) représente un montant de TVA d'environ CHF 452'000.-. Il est donc primordial d'optimiser la récupération de la TVA.

L'Administration fédérale des contributions (AFC) n'ayant pas encore publié les changements de pratique, une démarche pro-active vis-à-vis de l'AFC est préconisée pour ainsi utiliser les récents arrêts du Tribunal Fédéral dans le cadre des investissements envisagés pour le centre sportif. En effet, une correction de la TVA pourrait être évitée et permettre à la Commune de récupérer pleinement la TVA sur cet investissement. Les coûts de fonctionnement devront également être intégrés dans cette demande. A titre informatif, la réduction de l'impôt préalable à récupérer de la patinoire mobile est en moyenne de CHF 14'800.- par année, montant qu'il serait potentiellement possible de récupérer. Dans ce contexte, une demande de « ruling »<sup>1</sup> devrait être envisagée afin d'obtenir une validation de l'AFC. Les honoraires d'assistance sont estimés à CHF 37'700.- TTC.

### **822.3656.00 Subventions pour "Efficacités énergétiques" et 823.3656.00 Subventions pour Développement durable**

Le programme de subvention pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable rencontre à nouveau un grand succès. Après le succès du programme de subvention en 2022 ayant amené à l'épuisement de certaines enveloppes des subventions, le Conseil communal, dans sa séance du 1<sup>er</sup> septembre 2022, avait amendé les demandes de crédits complémentaires pour alimenter chacune de ces lignes d'un montant supplémentaire de CHF 100'000.-.

Le budget alloué au programme de subvention 2023 avait alors été revu à la hausse :

- L'enveloppe pour les énergies renouvelables était passée de CHF 160'000.- budgétisé en 2022 avant amendement, à CHF 200'000.- en 2023 ;
- L'enveloppe pour l'efficacité énergétique était passée de CHF 125'800.- budgétisé en 2022 avant amendement, à CHF 172'600.- en 2023.

Au 21 août 2023 et malgré cette augmentation des budgets, les montants alloués pour les énergies renouvelables ont atteint 99% du budget, soit CHF 197'733.- et 86% de l'enveloppe pour l'assainissement thermique, soit CHF 148'071.-. Les autres enveloppes, bien qu'également fortement entamées, devraient

---

<sup>1</sup> Accord qu'un contribuable conclut avec l'administration fiscale et qui établit les modalités de son imposition.

pouvoir soutenir la mobilité et les appareils électroménagers, ainsi que les initiatives pour la biodiversité ou le projet développement durable.

La Municipalité propose donc deux amendements pour continuer à encourager les énergies renouvelables et l'assainissement énergétique :

- Un montant de CHF 50'000.- pour le compte 822.3656.00 Subventions "Efficacités énergétiques", pour l'enveloppe dédiée aux énergies renouvelables.
- Un montant de CHF 50'000.- pour le compte 823.3656.00 Subvention Développement durable, pour l'enveloppe allouée aux assainissements énergétiques.

Ces soutiens permettent d'encourager activement le déploiement d'énergies renouvelables et indigènes tout en participant à la diminution de la consommation d'énergie, en cohérence avec la politique énergétique et climatique et les objectifs de neutralité carbone du plan climat communal.

Ces lignes de budget représentent une partie des fonds communaux pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, ainsi que pour le développement durable, alimentés par les taxes prélevées sur la consommation énergétique du territoire. Les amendements seront donc compensés par une diminution des attributions aux fonds de réserves respectifs.

## **Conclusion**

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

- I. - de prendre en considération les amendements du préavis municipal n° 43 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2023 tels que proposés par la Municipalité et représentant au total une augmentation de charges de CHF 209'700.- ;
- II. - la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

	CHF
Excédent de charges prévu au budget 2023	CHF 3'387'750.-
Charges supplémentaires selon préavis n° 43	CHF 279'500.-
Adaptation attributions fonds de réserve	CHF -20'600.-
Amendements proposés du préavis n° 43	CHF 209'700.-
Adaptation attributions fonds de réserve	CHF -100'000.-
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	CHF 3'756'350.-

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

C. Girod

P. Bovey